



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 27932

Texte de la question

Mme Brigitte Douay attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés générées, dans l'arrondissement de Cambrai, par le retard dans la prise de décision sur le tracé du futur canal à grand gabarit Seine-Nord. En effet, tant que cette décision n'est pas intervenue, les emprises foncières maintenues par l'Etat empêchent des entreprises qui ont des projets d'extension de les mener à bien, ce qui nuit au développement de l'emploi. Pour les mêmes raisons, des collectivités locales sont freinées dans leurs projets d'aménagements ou d'infrastructures. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser dans quel délai l'Etat compte se prononcer sur le tracé retenu pour ce canal à grand gabarit, cette décision étant attendue avec impatience par les collectivités comme les entreprises.

Texte de la réponse

Dans la perspective de la réalisation du canal Seine-Nord et d'une éventuelle mise à grand gabarit du canal de Saint-Quentin, des réserves foncières ont été établies il y a une vingtaine d'années au profit de l'Etat. Ces emplacements réservés sont, certes, susceptibles de constituer une gêne pour un certain nombre de riverains du canal de Saint-Quentin, ainsi que pour les entreprises et les collectivités locales qui auraient des projets d'aménagement sur des terrains pour lesquels une réserve foncière a été instituée. Il apparaît néanmoins qu'aucune levée de ces réserves foncières ne peut, à l'heure actuelle, être prononcée, dans la mesure où la décision relative au tracé du canal Seine-Nord n'est pas encore intervenue. Le Gouvernement dispose actuellement du rapport que le préfet de la région Picardie a remis à l'issue de la concertation menée l'année dernière sur le choix du fuseau de tracé, dans la partie centrale du projet, entre Compiègne et le canal Dunkerque-Escaut. Parallèlement à la concertation, les aménagements complémentaires sur les débouchés nord et sud du futur canal, le canal Dunkerque-Escaut et l'Oise à l'aval de Compiègne, ont été examinés. D'autre part, afin que tous les éléments d'appréciation soient disponibles et que les choix se fassent dans la clarté, une actualisation des études socio-économiques du projet Seine-Nord et une étude de son impact sur l'activité des ports maritimes sont en cours d'achèvement. Enfin, compte tenu des questions qui subsistent sur les plans économique, technique et environnemental, ainsi que sur le dimensionnement et le financement du projet, il vient d'être confié au conseil général des ponts et chaussées une mission d'évaluation du projet et de proposition d'un scénario crédible et réaliste d'aménagement, à laquelle seront associés le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et celui de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ces éléments seront disponibles à l'été 1999 pour préparer les décisions gouvernementales sur les futures étapes du projet dans le cadre de l'élaboration du schéma de services de transport de marchandises et des prochains contrats de plan entre l'Etat et les régions.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27932

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1995

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3679